



AVEC

Apportez Votre Équipement personnel de Communication

à l'ECCG Monthey

Informations pour les futurs élèves de 3^{ème} MPE

Août 2023

Table des matières

1	Objectifs	3
1.1	Objectif pédagogique général.....	3
1.2	Objectif politique général	3
1.3	Mais encore.....	3
2	Approche de l'ECCG monthey.....	4
2.1	Choix d'un équipement BYOD.....	4
2.1.1	Matériel recommandé	4
2.1.2	Matériel accepté (mais pas recommandé)	5
2.2	Installation des logiciels	5
2.3	Les évaluations sous l'ère du numérique.....	6
2.4	Formation des élèves	6
3	Charte d'utilisation.....	7
3.1	Équipement.....	7
3.2	Utilisation	7
3.3	En termes d'usage, je m'engage à	8
3.4	Soutien	8
3.5	Règles	8
4	Approche environnementale responsable	9
5	Conclusion	10

1 OBJECTIFS

La réforme du CFC d'employé de commerce en vigueur dès la rentrée d'août 2023 rend l'usage de l'ordinateur personnel obligatoire dès la première année de formation. Ceci afin de mieux préparer les apprentis à la vie professionnelle.

1.1 Objectif pédagogique général

« Favoriser l'intégration pertinente des technologies numériques dans l'enseignement, au service des apprentissages des élèves en vue d'une intégration dans le monde professionnel ».

1.2 Objectif politique général

« Renforcer l'image dynamique et positive de l'école des métiers du commerce ».

1.3 Mais encore

1. Donner à l'enseignant·e une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève d'accéder plus facilement aux ressources numériques qui font partie intégrante du monde actuel.
2. Préparer nos élèves aux besoins des entreprises ou aux études subséquentes qui requièrent davantage d'autonomie et de compétences en matière d'outils numériques.
3. Favoriser une utilisation réfléchie des outils numériques par laquelle l'enseignant·e choisit à quel moment et selon quelles modalités les élèves utilisent leurs outils numériques en classe.
4. Adapter les devoirs et le travail hors des cours aux possibilités offertes par les outils numériques.
5. Proposer, lorsque cela est possible, des documents scolaires numériques comme alternative aux documents imprimés.
6. Tirer profit des possibilités offertes par les ressources numériques dans le cadre de la communication administrative dans l'école.

2 APPROCHE DE L'ECCG MONTHHEY

Les salles de classe de l'ECCG Monthey sont équipées en moyens de projection et tableaux interactifs.

L'équipement BYOD est un outil numérique personnel dont **la responsabilité ne relève pas de l'ECCG. L'élève est responsable du fonctionnement et de l'entretien de son appareil informatique personnel** et doit notamment l'entreposer avec soin afin d'éviter les risques de vol ou de dommages.

2.1 Choix d'un équipement BYOD

En définissant des exigences minimales raisonnables en matière de matériel recommandé, l'ECCG Monthey privilégie une approche s'appuyant si possible sur les équipements déjà acquis par les élèves tout en répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs. Ce cadre permet à l'élève de répondre aux objectifs du projet BYOD de l'ECCG et de bénéficier d'un soutien de la part du responsable informatique en cas de problèmes.

Les élèves ont donc l'obligation de disposer d'un outil numérique personnel qui réponde aux exigences techniques et logicielles minimales édictées par l'ECCG Monthey.

L'équipement qui répond le mieux aux spécifications du projet BYOD et qui permettra de s'inscrire dans un maximum d'activités pédagogiques est le suivant.

2.1.1 MATÉRIEL RECOMMANDÉ

Un ordinateur portable sous Windows 10 Home ou supérieur (pas de Windows 10 S) avec :

- ✓ Un écran de 12 à 15 pouces (éventuellement 16 pouces) et si possible tactile (stylet) ;
- ✓ Mémoire vive au minimum 8 Go / Disque SSD minimum 256 Go dont 100 Go disponibles au moins.

Si le matériel en possession d'un élève ne possède pas certaines de ces caractéristiques, une évaluation par le responsable informatique est envisageable.

2.1.2 MATÉRIEL ACCEPTÉ (MAIS PAS RECOMMANDÉ)

Afin de favoriser l'utilisation des équipements déjà disponibles chez les utilisatrices et utilisateurs et de tenter de limiter au maximum les frais pour les familles le matériel suivant est autorisé :

- ✓ Un ordinateur portable sous MacOS X (Mac OS 10.13 ou plus récent) ou Linux avec un écran de 12 à 15 pouces (éventuellement 16 pouces), un espace de stockage disponible d'au minimum 100 Go ;

Nous ne garantissons pas que toutes les applications soient disponibles ou fonctionnelles sur le matériel accepté, mais pas recommandé.

Indépendamment du matériel choisi, les contraintes suivantes doivent être respectées :

- ✓ Compatibilité avec Microsoft Office 365 ;
- ✓ Présence d'un antivirus ;
- ✓ Droits d'administrateur ;
- ✓ Module WiFi ;
- ✓ Autonomie de la batterie suffisante pour une demi-journée d'utilisation ;
- ✓ Des écouteurs ou un casque micro ;

Pour des raisons de sécurité et de capacité, les appareils de type smartphone, les appareils avec puce de téléphonie et les appareils ayant subi un "jailbreak" ne sont pas autorisés.

Un conseil ou une aide concernant le matériel recommandé peut être obtenu auprès du responsable informatique ; par contre, nous ne pouvons pas assurer une telle aide pour tous les autres types d'appareil (matériel accepté, mais non recommandé).

Des solutions pour permettre la recharge des batteries en cours de journée seront prévues dans les salles de classe concernées.

2.2 Installation des logiciels

Un coaching pour la mise en place des logiciels école sera mis en place par les profs d'informatique lors de la rentrée scolaire.

2.3 Les évaluations sous l'ère du numérique

Dans la filière de Maturité professionnelle « économie et service » (MP-E), les examens finaux sont communs aux différentes écoles et restent sous format « papier ».

Les enseignant·e·s veillent donc à varier leurs évaluations tout au long de l'année afin d'obtenir un équilibre idéal entre « évaluation numérique » et « évaluation papier ».

2.4 Formation des élèves

Les compétences numériques de nos élèves constituent un élément essentiel pour la réussite de ce projet et leur avenir professionnel. Les élèves de 3^{ème} année ont reçu un bagage qui devrait leur permettre de travailler efficacement. Ils continueront à recevoir une formation pendant leurs cours d'informatique. Si nécessaire, un atelier spécifique pourra être mis sur pied par le responsable informatique.

Le projet vise en particulier à :

- ✓ Renforcer les compétences numériques ;
- ✓ Sensibiliser aux enjeux liés à l'utilisation des outils numériques.

L'accompagnement des enseignant·e·s dans l'utilisation des outils numériques permettra de rappeler à nos élèves les dangers potentiels tels qu'une utilisation trop intensive, ou à des horaires inadaptés. On peut espérer qu'en donnant un rôle à ces appareils dans la scolarité des élèves, nous pourrons les accompagner vers un usage raisonné et réfléchi de ces nouvelles technologies.

3 CHARTE D'UTILISATION

3.1 Équipement

L'outil numérique utilisé par l'élève doit répondre aux critères énoncés au chapitre 2.1. En cas de doute sur les possibilités d'un appareil ou sur la pertinence des logiciels installés, le responsable informatique doit pouvoir accéder au système pour vérification.

L'élève est responsable du fonctionnement et de l'entretien de son appareil informatique privé. Il doit notamment entreposer son appareil avec le soin qu'on peut attendre pour éviter les risques de vol ou de dommages.

3.2 Utilisation

L'utilisation de l'appareil informatique personnel dans le cadre des cours et sur le réseau de l'ECCG Monthey est soumise au respect des règles suivantes que **je m'engage à respecter** :

- ✓ Maintenir toujours disponibles et en état d'être utilisé sur son appareil les documents scolaires numériques exigés par l'ECCG Monthey et les outils de base demandés par chaque enseignant·e de branche ;
- ✓ Télécharger les podcasts, les séquences audio et vidéo selon les indications des enseignant·e-s et les maintenir à disposition sur l'appareil informatique durant la période indiquée ;
- ✓ Arriver tous les jours de cours le matin à l'ECCG avec la batterie chargée complètement;
- ✓ Disposer d'écouteurs ou d'un casque micro pour travailler avec sa machine lorsque l'enseignant·e demande un tel dispositif. En dehors de ce cas, le port d'écouteurs n'est pas accepté en cours ;
- ✓ Ne pas appliquer sur l'écran de la machine un film miroir ou un dispositif qui vise à limiter l'angle de vision de l'écran pour un·e surveillant·e ;
- ✓ Respecter les consignes d'utilisation de l'appareil durant les cours, notamment les séquences d'enseignement et les parties de leçon durant lesquelles il est interdit s'en servir ;
- ✓ Respecter les consignes d'utilisation de l'appareil dans le cadre des évaluations.

Sont considérées, puis sanctionnées comme tricherie lors d'un test : toute tentative d'utilisation de l'appareil, ainsi que toute tentative d'accès au réseau informatique alors que l'enseignant·e les a interdites.

- ✓ En cas de suspicion de tricherie, sur demande de l'enseignant·e, l'élève doit donner immédiatement accès à son appareil.
- ✓ La charte informatique, signée dans le cadre de l'ECCG Monthey, s'applique par ailleurs aux accès à internet opérés au moyen de l'appareil informatique privé. L'élève s'engage à respecter le cadre légal, notamment les lois sur les droits d'auteur ou d'autrice et de protections des œuvres. L'élève est par ailleurs sensibilisé à ces problématiques dans le cadre des cours.

Dans tous les cas, l'enseignant·e a le libre choix de permettre, exiger ou interdire l'utilisation des appareils pendant son cours, en fonction des options pédagogiques du moment.

C'est lui-elle qui décide des moments opportuns et des outils à utiliser pour chaque leçon. L'usage de l'appareil dans d'autres buts que le suivi de la leçon (messagerie, autres applications sans lien avec le cours, etc.) est passible de sanctions.

3.3 En termes d'usage, je m'engage à

- ✓ Respecter le droit à l'image d'autrui et donc **ne capter ou ne diffuser aucune image sans autorisation de la personne concernée** et de l'enseignant·e en charge de la classe à ce moment ;
- ✓ Vérifier les droits d'usages des sites que je visite et des sources documentaires ;
- ✓ Respecter les droits d'auteur ou d'autrice.

3.4 Soutien

Un conseil ou une aide concernant le matériel recommandé peut être obtenu auprès du responsable informatique ; par contre, nous ne pouvons pas assurer une telle aide pour tous les autres types d'appareils (matériel accepté, mais non recommandé).

3.5 Règles

En cas de violation de ces règles, l'élève s'expose à la confiscation de son appareil informatique par l'enseignant·e dans le cadre du cours jusqu'à la fin de la période d'enseignement. En cas de violation répétée, des sanctions peuvent être prises, allant jusqu'à l'interdiction totale de l'usage de moyens numériques à l'ECCG Monthey. Les sanctions disciplinaires habituelles (retenues, avertissements) restent applicables.

4 APPROCHE ENVIRONNEMENTALE RESPONSABLE

Nous pensons souvent à tort que le numérique est un processus immatériel qui n'a pas de conséquence directe sur l'environnement. Or la pollution numérique est bien réelle et c'est pourquoi l'ECCG Monthey a à cœur de réduire au maximum son impact sur l'environnement dû à l'utilisation des outils numériques en classe.

Dans ce sens, l'ECCG Monthey met en avant les bons gestes à adopter pour une utilisation responsable des outils numériques tels que :

- ✓ Eviter de remplacer trop souvent le matériel informatique ;
- ✓ Eteindre les équipements qui ne sont pas utilisés ;
- ✓ Réduire au maximum les impressions (Privilégier des impressions recto-verso et du papier recyclé pour les imprimantes, etc.) ;
- ✓ Utiliser de manière écoresponsable la boîte mail (Privilégier des courriels légers tout en limitant le nombre de destinataires, nettoyer régulièrement la boîte de réception, etc.) ;
- ✓ Limiter la taille des pièces jointes (Compresser les fichiers, remplacer les documents attachés par des liens hypertextes, réduire la taille des images, etc.) ;
- ✓ Utiliser de manière écoresponsable la recherche sur internet ;
- ✓ Opter pour le téléchargement plutôt que le streaming ;
- ✓ Etc.

5 CONCLUSION

Le processus de digitalisation touche de nombreux secteurs de la société. Avec la mise en place du BYOD de l'ECCG Monthey permet de prendre en compte cette réalité dans l'évolution des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Ce projet vise à offrir à l'élève une plus grande autonomie pour s'exercer selon ses besoins et crée de nouvelles dynamiques d'apprentissages.

L'introduction du numérique dans l'enseignement a pour objectif de donner les meilleures chances de réussite à nos élèves.

À nous de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.